

RÈGLEMENT – 13^{ème} édition du Trail du Tertre Gris (2023)

L'inscription au trail TTG 2023 implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement.

Art. 1 : L'association *Tertre Gris Running de Pancé* organise, le dimanche 09 juillet 2023, la 13^{ème} édition du Trail du Tertre Gris.

Le programme de l'évènement sera le suivant :

- **dimanche 09 Juillet 2023**

7h30 : trail de 46 km (Le MaraTrail « E.LECLERC Bain de B. ») -150 coureurs maxi

9h30 : trail court de 26 km (Le Trail « Hapi France ») - 250 coureurs maxi

10h15 : course nature de 12 km (la Ronde « Groupama ») - 250 coureurs maxi

Art. 2 : Particularités d'une course en ligne: "maratrail 46km"

Il s'agit d'une course individuelle en ligne. Le départ sera donné au Moulin du Boël et l'arrivée sera jugée au terrain des sports de Pancé.

Une navette, exclusivement réservée aux coureurs et réservable (dans la limite des places disponibles et jusqu'au 07/07/2023) au moment de l'inscription en ligne, conduira les coureurs sur le lieu de départ.

Le départ de la navette est fixé à 6h30.

Une consigne sera mise en place au départ. Les coureurs pourront y déposer leur sac et le récupérer à l'arrivée à Pancé. L'organisation se dégage de toutes responsabilités en cas de vol ou de casse.

Barrières horaires: sur le Maratrail, il y a une barrière horaire d'instaurée:

- km 28,5km à 12h

Si un coureur arrive à ce point d'étape après 12h, il sera redirigé pour se rendre directement au km33 du parcours. Il parcourra donc finalement 41,5km au lieu de 46km. Le coureur sera classé après les derniers arrivants qui auront réalisé l'ensemble du parcours.

Art. 3 : Les dossards pourront être retirés :

- Le samedi 08 juillet, pour toutes les courses, de 11h à 14h au magasin I-Run Saint Grégoire.

- Le dimanche 09 juillet à la salle polyvalente de Pancé:

o à partir de 5h45 pour le Maratrail-46km

o à partir de 8h pour le trail-26km

o à partir de 9h15 pour la Ronde-12km

NB : Il sera possible, pour les coureurs du Maratrail qui le souhaitent et qui en font la demande par mail (pour le samedi 08 juillet-12h au plus tard) à l'organisation (trailtertregris@gmail.com), de retirer leur dossard sur le lieu de départ au Moulin du Boël (46km).

Art. 4 : **Responsabilité civile :** l'organisateur est couvert par une assurance souscrite auprès de GROUPAMA. Individuelle accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence; il incombe aux coureurs non-licenciés de s'assurer personnellement. L'organisation décline toute responsabilité en cas de défaillance physique ou technique avant, pendant et après l'épreuve, d'accidents causés par le non-respect du code de la route et des

consignes des organisateurs, de perte, de vol d'objets ou de matériel.

Art. 5 : Le service médical sera assuré par une équipe de premiers secours et un médecin généraliste.

Art. 6 : Inscriptions

Art 6.1 : Licenciés/non licenciés. Les différentes courses sont ouvertes aux coureurs licenciés FFA ou non-licenciés. Les coureurs non-licenciés devront fournir un certificat médical datant de moins de 1 an le jour de la course et autorisant à la course à pied en compétition.

La Ronde « GROUPAMA » (12km) est ouverte aux coureurs nés en 2007 et avant.

Le Trail « Hapi France »(26km) est ouvert aux coureurs nés en 2005 et avant.

Le MaraTrail « E.LECLERC Bain de Bretagne »(46km) est ouvert aux coureurs nés en 2003 et avant.

Art. 6.2 : Inscriptions en ligne. Les inscriptions se feront uniquement en ligne sur le site Klikego jusqu'au 07/07/2023 à 22h, pour l'ensemble des courses (paiement en ligne obligatoire). Inscription sur place possible dans la mesure des places disponibles (250 coureurs max par course).

Art. 6.3 : Tarifs et nombre maximal de participants pour chaque course.

Le montant de l'engagement est fixé à

7€ pour la Ronde 12km « GROUPAMA » (Nombre max de participants : 250)

13€ pour le Trail 26km "Hapi France" (Nombre max de participants : 250)

25€ pour le MaraTrail 46km "E. Leclerc-Bain de Bretagne" (Nombre max de participants : 150)

Ces tarifs sont valables jusqu'au 25/06/2023 inclus.

Du 26/06/2023 au 07/07/2023 (jusqu'à 22h), ces tarifs seront majorés de 2€.

Inscription sur place: nouvelle majoration de 3€ pour le mara-trail et le trail et, 2€ pour la Ronde.

Art. 7 : Annulation / remboursement

Art 7.1 En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisateur se réserve le droit d'annuler la manifestation sans que ces derniers puissent prétendre à un remboursement.

Art 7.2 : Remboursement en cas d'annulation du coureur

Si un coureur est contraint d'annuler son inscription, il pourra être remboursé uniquement sur présentation d'un certificat de dispense médicale à la pratique d'une activité sportive.

Le remboursement complet (hors frais d'inscription sur la plateforme Klikego) sera possible jusqu'au 07 juillet inclus. Au-delà de cette date, aucun remboursement ne sera possible.

Art. 8 : Citoyenneté

Art 8.1 : Propreté . Toute personne jetant papier ou gobelet en dehors des poubelles installées à cet effet sera mise immédiatement hors course. Chaque participant devra se conformer au code de la route en vigueur et respecter les consignes des signaleurs. Les coureurs ne respectant pas ces règles seront considérés comme seuls responsables d'un éventuel manquement à ces règles et seront automatiquement disqualifiés.

Art 8.2 : Assistance. Vous devez assistance à toute personne en danger. En cas de détresse, alertez ou faites alerter l'organisation située sur le parcours. Ne laissez pas seule une personne blessée.

Art. 9 : Ravitaillement

Plusieurs ravitaillements solides et liquides sont placés sur les parcours des 3 courses

46km: Ravito liquide et solide : km16, km28, km40

Point d'eau: km8, km37, km43,5

26km: Ravito liquide et solide : km8 et km20

Point d'eau: km17

12km: Ravito liquide et solide : km8

Assistance extérieure pour un coureur autorisée 50m après le ravitaillement liquide.

Pour des raisons écologiques, il n'y aura pas de gobelet sur les ravitaillements.

Les coureurs doivent donc se munir de leur propre gobelet réutilisable.

A l'arrivée, présence d'un ravitaillement solide et liquide.

Art. 10 : Lots / Récompenses

Art 10.1: Podium

La remise des prix se fera à Pancé (site d'arrivée) à l'issue des épreuves.

Maratrail, Trail, Ronde: Récompense des 3 premiers hommes et 3 premières femmes.

Art. 10.2 : Lot participants. L'organisation prévoit un lot de participation pour chaque concurrent et un lot finisher supplémentaire sur le Maratrail.

Art. 11 : Droit à l'image

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisation pour l'utilisation faite de son image.

Art. 12 : Vestiaires/douches

Des vestiaires et des douches seront présents sur le site de départ (26km, 12km) et d'arrivée à Pancé (pour l'ensemble des courses).

Art. 13 : Validation du règlement .

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter les clauses.